

PROGRAMME DE FORMATION AUTORISATION DE CONDUITE DES PONTS ROULANTS



OBJECTIF :

Connaître et respecter la réglementation relative à la conduite en sécurité des ponts roulants.

- Objectifs de formation : à l'issue de la formation, les stagiaires devront être capables d'utiliser un pont roulant, en toute sécurité.
- Objectifs pédagogiques : ce sont les moyens dont dispose le formateur, afin d'inculquer le savoir indispensable à la maîtrise des engins de levage.

PERSONNEL CONCERNE ET PRE-REQUIS :

- Comprendre et parler le français
- Savoir lire et écrire le français
- Être âgé de plus de 18 ans
- Aptitude médicale
- Conducteurs titulaires ou occasionnels
- Être **obligatoirement muni des équipements de protection individuelle** (tenue de travail, et chaussures de sécurité) pour effectuer les travaux pratiques de la formation
- Périodicité de maintien des compétences : 5 ans

DUREE :

- **A définir en fonction du nombre de participants et de la catégorie concernée.**

NOMBRE DE PARTICIPANTS :

- **6 personnes maximum par session**

LIEU DU STAGE :

- **Sur le site de votre société**

DELAI D'ACCES :

- **De 24 à 72 heures**

TARIF :

- **Sur devis**

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap.

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Echange avec les stagiaires
- Matériel vidéo (films sur la sécurité et technique)
- Documentation
- Ensembles mécaniques détaillés
- Vidéoprojecteur
- Exercices pratiques

PROGRAMME :

FORMATION THEORIQUE

- Accueil
- Tour de table
- Attentes de chaque stagiaire
- Rappel des objectifs de la formation
- Informer les stagiaires du déroulement de la formation et de l'évaluation

- Différents engins de levage en usine
- Connaissance de chaque engin
- Visite de sécurité – essais
- Les chemins de roulements
- Les mofles, réas, crochet, treuil
- Sécurité haute et basse

Elingage

- Différents types d'élingues
- Principe d'utilisation
- Les palomiers

FORMATION PRATIQUE

- Prise en main d'un boîtier de commande
- La mise en marche
- Les trois manœuvres
- L'arrêt
- Rattrapage et maîtrise du balan
- Manœuvre à vide
- Manœuvres en charge
- Transfert et retournement de charge en application de l'élingage
- Fin de poste : stationnement du pont roulant en sécurité et signaler les anomalies
- Contrôle de connaissance pratique (pour les autorisations de conduite)

NOTA :

Les conditions de délivrance de l'autorisation de conduite se déroulent sur le site de la société. Cette partie pratique sera adaptée à vos besoins en fonction de l'environnement.

EVALUATION :

Au cours du dernier jour de formation, une évaluation théorique et pratique est réalisée par chaque participant individuellement et collectivement.

A l'issue des résultats, une Attestation de Stage et une Autorisation de Conduite seront délivrées à l'employeur.

VALIDITE DE L'AUTORISATION DE CONDUITE :

Elle permet uniquement de circuler sur le site de l'entreprise en conduisant le type de pont roulant utilisé lors de l'évaluation.